



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL DU 9 FÉVRIER 2022 TENUE À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Christine Roussy, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Rocher-Percé à l'effet que la séance du conseil prévue le mercredi 9 février 2022, se tiendra **à huis clos** par visioconférence, à compter de 19 h.

Les directives relatives à la tenue de la séance à huis clos sont émises conformément à l'arrêté 2020-029 du 29 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La population peut consulter l'ordre du jour ainsi que l'enregistrement de la séance du conseil sur le site internet à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

De plus, la MRC du Rocher-Percé invite ses citoyen(ne)s à poser leurs questions via le site internet à l'adresse suivante : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca/seance-de-la-mrc/>

Donné à Chandler, ce 9^e jour de février de l'an 2022 (09-02-2022)



Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière